

et ce, au profit des métayers. Ils voulaient aussi que l'on assure des communications avec le continent. Le projet de chemin de fer intercolonial souriait aux habitants de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick mais intéressait peu les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. Aucune de ces dispositions ne figurait dans la résolution rédigée à Québec malgré les promesses qui avaient été faites. C'est pourquoi les habitants de l'Île ont préféré attendre et ne pas se joindre à la Confédération en 1867. Ce n'est qu'en 1873, quand ils ont jugé le temps venu, qu'ils se sont associés à la Confédération en imposant leurs propres conditions.

Entre autres choses, le gouvernement fédéral a accordé \$800,000 à la province pour racheter les terres des propriétaires absents. L'Île a reçu une somme équivalente à \$50 par habitant; de plus, un navire à vapeur assurait en permanence les liaisons entre l'Île et le continent.

La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont elles aussi accepté de se joindre à la Confédération en 1867 à leurs propres conditions. Les provinces Maritimes, comme c'est le cas aujourd'hui, voulaient être certaines que l'on satisfierait leurs propres besoins économiques. Elles tenaient à rester maîtres dans les domaines qui leur permettaient de préserver leur identité et leurs institutions.

Nous voulons rapatrier la constitution, mais l'Île-du-Prince-Édouard et les autres provinces refusent de céder les droits et les conditions dont il avait été convenu dans un esprit de collaboration il y a plus de 100 ans, à l'époque de la Confédération. L'incapacité du gouvernement fédéral à s'entendre avec ses associées, les provinces, me préoccupe énormément. Le gouvernement fédéral essaie arbitrairement de modifier les rapports traditionnels entre le gouvernement national et les provinces et de changer sensiblement, par ailleurs, la nature de nos institutions démocratiques.

La constitution est un contrat social public qui renferme les conditions auxquelles les Canadiens ont accepté de vivre ensemble en tant que collectivité nationale. Elle reflète les ententes fondamentales qui doivent exister pour permettre aux Canadiens de rester unis. Ces ententes doivent être conclues de plein gré, sinon, elles n'ont plus aucune valeur. Le problème qui se pose actuellement au Canada consiste à s'entendre sur des modalités qui permettront aux Canadiens de vivre en harmonie avec leurs compatriotes.

● (2010)

Les Pères de la Confédération avaient décidé que le Canada serait une fédération formée par les provinces et un État fédéral, parce qu'ils savaient qu'il serait impossible de gouverner le Canada comme un État unitaire. Notre pays est aussi formé de régions qui sont fières non seulement de leurs traditions particulières, mais aussi de leur appartenance au Canada.

Dans notre vaste pays, monsieur l'Orateur, il y a toujours eu et il y aura toujours des tensions politiques entre les régions et l'État fédéral. C'est inévitable parce que les Canadiens sont tout aussi attachés à leurs régions qu'à l'ensemble du pays. Ces tensions et ces préoccupations exigent certains compromis politiques. Tous les Canadiens sont convaincus que nous devons avoir notre propre constitution, adoptée par notre propre Parlement et établie dans notre propre pays. Par ailleurs, nous ne voulons pas que le gouvernement fédéral fasse cavalier seul pour adopter une mesure qui aura des conséquences extrêmement importantes pour toutes les provinces.

La constitution

Nous espérons que les tensions et les conflits suscités par les propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral pousseront tous les Canadiens à réfléchir à ce qu'ils veulent pour le Canada et à ce qu'il faut faire pour l'améliorer. Nous espérons pouvoir collaborer à l'édification d'une nouvelle constitution dont nous serons fiers: une constitution qui protège notre identité individuelle et culturelle, les diversités provinciales et notre potentiel national.

Nos institutions nationales telles le Sénat et la Cour suprême doivent être repensées. Il faut aussi préciser la répartition des pouvoirs entre les provinces et le gouvernement fédéral. Nos droits individuels pourraient être mieux protégés. Tout ce dont nous avons besoin c'est d'être animés d'un désir sincère, et d'avoir une formule qui nous permette de collaborer en vue de ces objectifs. Le gouvernement d'Ottawa n'a pas le droit de modifier à lui seul notre constitution sans l'accord des assemblées provinciales.

Ma principale objection au projet du gouvernement porte sur la démarche: le gouvernement fédéral agit unilatéralement pour modifier en permanence la nature du Canada en faisant fi des vœux de la plupart des provinces et de la grande majorité des Canadiens. Ce faisant, il ne tient pas compte des objections soulevées par les gouvernements provinciaux. La situation présente se résume à ceci: le chef d'un parti politique régional ne jouissant que d'une représentation régionale au Parlement impose unilatéralement une résolution constitutionnelle dont l'objectif est de modifier la structure et le fondement de la Confédération.

À l'origine, selon le vœu des fondateurs, la Confédération devait être un moyen d'encadrer notre destinée commune. Aujourd'hui le gouvernement fédéral, de sa propre initiative, veut faire table rase de cet esprit de compromis et de partage qui est à la base du pacte fédératif et nous imposer une nouvelle orientation. La Confédération canadienne existe depuis 113 ans. Bien sûr, elle a connu des problèmes et des moments de tension, mais elle a permis aux Canadiens de construire l'un des pays les plus puissants, les plus indépendants et les plus libres au monde. Il n'est pas interdit de se demander pendant combien d'années la nouvelle constitution pourra préserver cet état des choses.

Je me suis réjoui un moment quand le gouvernement a accepté de modifier son projet de formule d'amendement. Au terme du projet initial, il suffisait de deux provinces Maritimes formant 50 p. 100 de la population de la région en cause, pour proposer un changement à la constitution. Étant donné la petite population de l'Île, nous n'aurions plus eu de voix au chapitre et l'Île-du-Prince-Édouard aurait été écartée des débats constitutionnels. La nouvelle proposition exigerait l'approbation d'au moins deux provinces atlantiques, ce qui permettrait à l'Île de s'associer à toute autre province de l'Atlantique pour proposer des changements, et nous aurions ainsi une voix dans tout processus de décision constitutionnelle.

Toutefois, cet amendement et tous les autres qu'on se propose d'apporter au projet constitutionnel ne constituent qu'une amélioration marginale, une pilule dorée, pour ainsi dire. Il ne suffit pas de faire des concessions. L'Île-du-Prince-Édouard n'a pas été bien traitée dans la première formule d'amendement, qu'on a ensuite modifiée de façon à placer la province sur le même pied d'égalité que ses consœurs; voilà pourquoi il nous est difficile d'éprouver une gratitude éternelle.